

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-

Les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore ont adopté, à une séance régulière du Conseil tenue au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore le 3 avril 2023, le règlement no. 500-2023 décrétant des travaux de construction de rues, d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une station de pompage pour le développement de la phase 2 du parc industriel, pour une dépense de 2 930 000 (taxes nettes) ainsi qu'un emprunt de 1 531 000\$ à cette fin, sur une période de 20 ans.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 671 St Régis, Saint-Isidore.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Isidore ce vingt-huitième jour de juin 2023.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 28^e jour de juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de juin 2023.
